

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le mercredi 31 mai à 20h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, M CROUZET André, Mme DELAY Marie-Anne , M DONNET Louis, M MANGIN Jean-Baptiste, M PUYBAREAU Igor, M SCHMITT Yann, Mme COLLOMB Valérie, Mme GONOD Pascale, Mme FLAVIGNY Ghislaine, M FAYAD Ghassan, M MEGER Jean-Luc, M SENOT Laurent

Absents : M REYNAUD Guillaume, Mme GAFFET Muriel

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MANGIN Jean-Baptiste a été nommé secrétaire.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 8 mars 2017. Et a pris connaissance des documents d'urbanisme à cette date.

DIA

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour la parcelle AD 564. Le Conseil décide de ne pas préempter.

FINANCES

Décision modificative DM1 (délib 2017-455)

Monsieur le Maire propose au Conseil une première décision modificative telle que :

Chapitre	Compte	Concerne	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
16	1641	Remboursement emprunt			+ 200 000.00	
21	2151	Travaux RD 235			-180 800.00	
45	4542	Demande de Remboursment des frais engagés Par la commune dans le cadre d'un péril imminent				+ 15 000.00
77	773	Annulations de mandats sur années antérieures		+ 4 200.00		
021	021	Virement à la section				+ 4 200.00
023	023	Virement à la section	+ 4 200.00			
TOTAUX			+ 4 200.00	+ 4 200.00	+ 19 200.00	+ 19 200.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE les modifications au budget primitif 2017 telles que présentées.

Convention de mise à disposition d'un Agent en Charge de la Fonction d'Inspection (ACFI) (délib 2017-456)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion par délibération en date du 17 juin 2016 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) auprès des collectivités. Son objectif est de simplifier l'accès aux prestations du Service Prévention des Risques Professionnels et de regrouper les missions de conseil et d'inspection au sein d'une convention unique.

Les ACFI ont pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale et de proposer à l'autorité territoriale :

- d'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

Article 1:

- de demander le bénéfice des prestations proposées par le Centre de Gestion,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion annexée à la présente délibération,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Article 2:

Monsieur Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE JEAN VILAR (délib 2017-457)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la délibération du Conseil syndical pour l'aménagement du site du lycée qui enclenche la procédure d'adhésion des communes de Saint Laurent des arbres et Roquemaure auprès de la structure. Il explique que la finalisation de cette procédure implique la validation au sein des conseils des communes adhérentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide l'adhésion de ses nouvelles communes.

ECOLE

Dispositif « un fruit à la récré » (délib 2017-458)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet mené par la commune dans la cadre de l'une opération « un fruit à la récré », animation soutenue par l'Union Européenne et la Chambre d'Agriculture qui accorde des financements par l'intermédiaire de France Agrimer, organisme qui dépend du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Le système propose dans ce cadre une prestation de fourniture de fruits et légumes locaux et de saison, que la commune commande pour distribution les mardis après-midi ainsi qu'un accompagnement pédagogique, à tous les enfants qui fréquentent le groupe scolaire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la mise en place de ce projet « un fruit à la récré »
- AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut le premier adjoint et suivants, à signer la convention avec la Chambre d'Agriculture 30

TAP

Le Conseil échange sur les enjeux d'une reconduction des propositions quant aux activités sur les temps périscolaires.

Vu l'échange avec le directeur de l'école, et dans l'attente des décisions gouvernementales sur les rythmes scolaires, le Conseil choisit de reconduire ces activités sur le même mode que proposé actuellement.

Equipement informatique

Le devis reçu pour le remplacement d'un des TBI et des portables est étudié par le Conseil. Vu les commandes antérieures auprès de la société Ordysis, le Conseil demande à ce que le devis soient négocié et n'opte pas pour l'option de maintenance, trop onéreuse.

Equipement informatique

Les devis reçus pour l'achat de bureaux modulables pour la classe de CP sont étudiés. Celui de la société MANUTAN est retenu pour un montant de 3 084€ pour 18 bureaux avec casier et chaises.

BIBLIOTHEQUE – DESHERBAGE (délib 2017-459)

Suite aux travaux de désherbage de mars à mai 2017,

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil, la liste d'ouvrages proposée par l'agent en charge de la bibliothèque à destination de dons ou de pilonnage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le contenu de cette liste telle que présentée.

MEDIATHEQUE

Validation du nom EMILE MATHIEU (délib 2017-460)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la fin des travaux de la médiathèque prévue pour la fin du mois de juin 2017. La Médiathèque municipale de la Commune de Domazan étant un service public ayant pour objectif de contribuer à l'éducation, la formation, l'information, les loisirs, la vie quotidienne et citoyenne de tous, ainsi qu'à la constitution et la mise à disposition du patrimoine domazanais, il propose au Conseil de lui attribuer un nom. Après recherche historique, le nom d'Emile MATHIEU est proposé.

En effet, M. Emile MATHIEU, ancien maire et chevalier du mérite agricole, a écrit le premier et seul livre sur la monographie de Domazan, le Conseil est invité à délibérer pour donner un nom à la médiathèque.

Vu l'accord écrit de la famille,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de donner le nom d'Emile MATHIEU à la médiathèque
- DIT que son ouverture est prévue pour le 1^{er} septembre 2017 et son inauguration le 13 octobre 2017

Projet de cours informatique

Le Conseil après explication du projet de cours d'informatique par A Capelli, accepte les conditions proposées et que la convention soit signée entre la mairie et le prestataire M. BERNARD Henri.

Ce projet a pour objectif de créer du lien entre les habitants et les actions municipales grâce à des activités multimédias au sein de la médiathèque.

Projet d'intervention du Relai d'assistantes maternelles

Afin de dynamiser les actions au sein de la médiathèque, le Conseil accepte le projet d'intervention du RAM à la médiathèque dès la rentrée 2017.

CCPG – transfert de compétence de Police spéciale refusé (Arrêté 2017-559)

Vu Les transferts de compétences prévus par la loi NOTRE ont un impact sur les pouvoirs de police du Président d'un EPCI et considérant que l'exercice des compétences inscrits dans les statuts de la communauté de communes implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à cette compétence au président de la communauté de communes ;

Le Conseil demande à Monsieur le Maire de faire un d'opposition au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de l'EPCI

Questions diverses :

CCPG

la Commission Tourisme travaille toujours sur les impacts positifs et les attraits du territoire et réfléchit à ce jour à la mise en place d'un Livre blanc afin d'affiner ces questions.

Trail

Mme Katy Durand a pris contact avec Valérie Collomb dans le but de mettre en place un trail sur les piste de l'Enduro, Le Conseil adhère à ce projet et propose de contribuer à son avancement.

Médiathèque

Le point travaux détaillé par Yann Schmitt présente un avancement à jour en rapport du calendrier prévisionnel.

Zérophyto

Un accord de principe est donné par l'Agence de l'eau auprès de laquelle les subventions ont été demandées. Les travaux peuvent commencer en fonction des volontés communales.

Impasse du Château

Le Conseil, après échange, propose d'affiner l'ordre chronologique quant aux travaux souhaités et à la vente de la parcelle.

Chemins communaux

Après étude du dossier par Jean-Luc Meger avec la concurrence de Stéphanie Montredon de la société Lautier Moussac, le cout des travaux est estimé. Le Conseil propose de réfléchir à faire un marché à bons de commande ou par tranche afin de fluidifier comptablement ces travaux.

Collège de Rochefort du Gard

Louis Donnet informe le Conseil que les élèves du collège de Rochefort du Gard peuvent poursuivre leur cursus lycée sur Bagnols.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clos le présent Conseil Municipal.
Sauf précision expresse toutes les décisions du Conseil suscitées sont prises à l'unanimité.*